



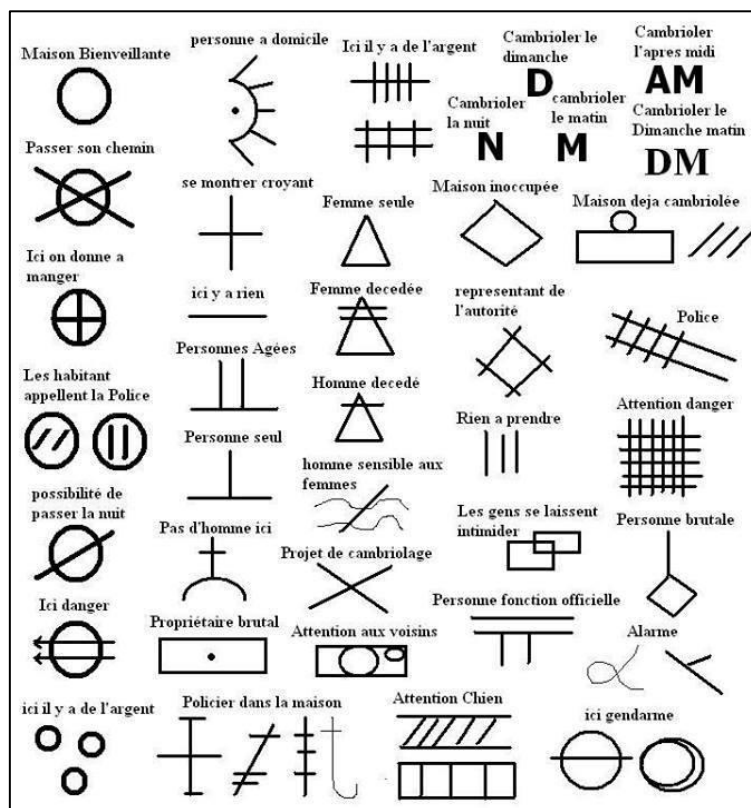
Opération Tranquillité Vacances

En période de vacances scolaires, la Police Municipale, en collaboration avec la Gendarmerie Nationale, peut effectuer des passages à horaires variables à votre domicile durant votre période d'absence. Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre à l'accueil de la Police Municipale (principalement le matin entre 08h30 et 12 heures) ou à l'accueil de la Gendarmerie Nationale pour y remplir un formulaire.

L'efficacité de ce dispositif n'exonère pas d'adopter les bons réflexes en matières de sécurité :

- Ne pas laissez les portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée
- Ne pas cacher les clés sous un paillason ou dans un pot de fleurs
- Ne pas laisser des inconnus rentrer chez soi
- Eviter que le courrier ne s'accumule dans la boîte aux lettres
- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière
- Signaler votre absence à la police municipale ou à la gendarmerie
- Signaler tout fait de colportage, rodeur aux forces de sécurité
- Ne pas laisser d'outils ou de matériel à l'extérieur de l'habitation

Soyez également vigilants si vous constatez des signes inhabituels sur votre propriété : Les sigles ci-dessous, plus ou moins discrets, sont laissés par des cambrioleurs à un endroit de l'habitation visible de l'extérieur (façade, portail, boîte aux lettres...) et leur servent de système de repérage.



Ne tardez pas à donner l'information à la police municipale au 03.80.72.99.96 ou à la gendarmerie en composant le 17.